



Aider

Conseiller

Accompagner

Écouter

Pôle
SANTÉ
— **SOLIDARITÉ** —
CLAUDE MANONVILLER



VOS ÉLUS



Étienne LENGEREAU
Maire de Montrouge
Vice-président Vallée
Sud - Grand Paris



Charlotte BAELDE
Maire-adjointe aux
Solidarités, au Lien
social, aux Personnes
Handicapées et à
la lutte contre les
Discriminations
Conseillère régionale

Pour une ville toujours plus solidaire

À Montrouge, nous avons toujours eu pour ambition de conduire une politique sociale forte et ambitieuse. Avec pour mot d'ordre la ville inclusive, l'objectif est de définir un modèle de développement urbain. Montrouge est une ville donnant une place à chacun et qui est à l'écoute de l'autre. Nous nous engageons à faire notre possible pour réduire les inégalités et les disparités ; la nécessité d'inclusion concerne les personnes les plus fragiles les plus dévalorisées afin qu'ils puissent s'intégrer.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est la pierre angulaire de cette politique : aides pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants et les familles en difficulté, accompagnement des demandeurs de logement et des aidants familiaux, etc.

Concernant les personnes les plus fragiles, nous avons par exemple pour projet de créer un service permettant aux seniors adhérents de leur faciliter leur quotidien en leur livrant leurs courses effectuées dans les commerces de la ville avec Montrouge Expansion... Nous avons également pour ambition de rénover le club Jules Ferry afin d'accueillir au mieux les seniors avides d'activités ou de découvertes ainsi que de renforcer notre offre de maintien et de soins à domicile.

Le CCAS est intégré au Pôle santé solidarité et travaille avec de nombreuses institutions publiques et privées dont le Pôle social départemental et notre Centre municipal de santé (CMS). Le grand atout de notre structure est de regrouper les acteurs dont la solidarité est le métier.

Étienne LENGEREAU

*Maire de Montrouge
Président du Centre
communal d'action sociale
Vice-président Vallée
Sud - Grand Paris*

Charlotte BAELDE

*Maire-adjointe aux
Solidarités, au Lien social,
aux Personnes handicapées
et à la lutte contre les
Discriminations
Conseillère régionale*

Sommaire

LA VILLE DE MONTRouGE ET LA SOLIDARITÉ	5
Le Pôle santé solidarité de Montrouge	7
Le Centre communal d'action sociale	9
Le Pôle social départemental	14
POURQUOI S'ADRESSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ?	15
Les aides et services du Centre communal d'action sociale	17
Les permanences au Centre communal d'action sociale	20
ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS CHAQUE SITUATION	23
Logement	25
Insertion sociale et professionnelle	27
Santé	29
Dépendance et handicap	32
Loisirs des retraités	36
INFORMATIONS PRATIQUES	39
Situer le Pôle santé solidarité	41
Vos contacts	41

**LA VILLE DE MONTROUGE
ET LA SOLIDARITÉ**





Le Pôle santé solidarité

Le Pôle santé solidarité Claude Manonviller accueille tous les Montrougiens qui souhaitent effectuer des démarches administratives liées à leurs demandes d'aides sociales notamment au Centre communal d'action sociale ou de soins médicaux au Centre municipal de santé.

En urgence ou sur rendez-vous, ils sont aiguillés vers l'un des six services adéquats qui les prend en charge ou leur indique le parcours à suivre. C'est l'avantage de ce lieu unique qui, en réunissant ces services publics de proximité, permet d'apporter une meilleure coordination dans l'accompagnement des Montrougiens.

Du côté de la solidarité, un service est à votre disposition :

- **le Centre communal d'action sociale** géré par la Ville de Montrouge, votre référent pour toutes vos démarches d'aides sociales (voir ci-après)

Du côté de la santé, cinq services sont à leur disposition :

- **le Centre municipal de santé** géré par la Ville de Montrouge, qui dispose d'infirmiers et de médecins assurant des consultations médicales accessibles à tous (médecine générale, dentaire, échographie, ORL, cardiologie, allergie, nutrition, ophtalmologie, kinésithérapie et uro-gynécologie, soins infirmiers, prélèvements sanguins...)
- **le Service de maintien à domicile** géré par la Ville de Montrouge qui dispose d'auxiliaires de vie accompagnant tous les jours les Montrougiens retraités de plus de 60 ans ayant des difficultés à effectuer les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, prise de traitement sur prescription médicale...)

- **le Service de soins infirmiers à domicile** géré par la Ville de Montrouge, qui dispose d'un médecin gériatre coordinateur, d'un ergothérapeute, d'une infirmière coordinatrice, d'une géronto-psychologue, d'infirmiers et d'aides-soignantes répondant tous les jours aux besoins en soins infirmiers, d'hygiène et de confort des Montrougiens de plus de 60 ans.



- **le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** géré par la Ville de Montrouge qui dispose d'une conseillère familiale, d'une gynécologue, d'une infirmière et d'une sage-femme, répondant à toutes les difficultés liées à la famille, au couple, à la sexualité... quel que soit votre âge.
- **le Centre médico-psychologique** (adultes) géré par le groupe hospitalier Paul Guiraud qui dispose de psychologues, de psychiatres et d'un assistant social pour vous proposer une aide psychologique et vous aider à surmonter les épreuves de la vie.

Le Centre communal d'action sociale

Service de proximité par excellence, le Centre communal d'action sociale (CCAS) est à la fois un lieu d'écoute, de conseil et d'accompagnement pour tous les Montrougiens rencontrant des difficultés financières ou sociales, sans condition d'âge, de situation, ni de ressources.

Il est chargé d'instruire administrativement les principales demandes d'aides sociales. Sa mission ne doit pas être confondue avec celle du Pôle social départemental, situé à Châtillon (voir page 42), service social du Département, qui reste le chef de file en matière d'action sociale et composé essentiellement de travailleurs sociaux.

17 agents à votre écoute en toute confidentialité

Le CCAS vous accueille au rez-de-chaussée du Pôle santé solidarité. Référence locale en matière d'action sociale, le CCAS répond à plusieurs problématiques comme les urgences alimentaires, les ruptures de ressources, l'isolement, la dépendance, la recherche d'un logement ou d'un hébergement, le handicap et l'insertion.

Une action générale de prévention et de développement social à Montrouge

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social à Montrouge. Il travaille ainsi en collaboration constante avec les institutions publiques et privées afin d'échanger des informations et trouver des solutions :

- le Pôle social départemental,
- le Centre municipal de santé (CMS),
- le Centre médico-psychologique (CMP),
- la Caisse d'allocations familiales du 92,
- les associations œuvrant dans le champ du social ou de l'assistance aux personnes,
- les bailleurs publics ou privés, le foyer logement,

- les structures d'accueil des personnes isolées, dépendantes,
- les services en charge de l'insertion des jeunes ou services de prévention comme Vallée Sud Emploi,
- les services sociaux des hôpitaux,
- les organismes de mutuelles,
- le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS),
- les maisons de retraite...

Le CCAS participe à des actions de prévention et de coordination afin, notamment, **de rompre l'isolement des Montrougiens ou d'éviter une dégradation de leur situation locative ou sociale.**

L'instruction des aides sociales facultatives

Sous l'impulsion de son Conseil d'administration présidé par le Maire, le CCAS propose des aides facultatives en suivant les préconisations de l'analyse des besoins sociaux. Il peut intervenir de manière ponctuelle, après évaluation par un assistant social, sous forme de prêts ou de subventions pour le quotidien :

- aide alimentaire,
- habillement,
- logement (bail glissant...),
- frais de garde,
- santé (dont des prêts à taux 0),
- transport,
- formation professionnelle,
- soutien lors de la perte d'un proche, etc.

Le Conseil d'administration du CCAS se réunit toutes les semaines pour statuer sur ces demandes.

Il propose également :

- la domiciliation administrative
- des solutions pour lutter contre la précarité énergétique...

La gestion de deux services pour faciliter le maintien à domicile

Tout particulièrement à l'écoute des seniors et de leurs familles, le CCAS propose deux services complémentaires pour faciliter le maintien à domicile :

- **la téléassistance** : pour pouvoir contacter facilement une équipe médicale disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (lire page 33)
- **la livraison des repas à domicile** pour pouvoir manger des repas équilibrés midi et soir 7 jours sur 7 (lire page 34).

Des loisirs pour nos seniors

Dans le cadre de ses actions de convivialité, le CCAS propose aux seniors de plus de 62 ans (lire page 36) :

- **des sorties culturelles** tout au long de l'année,
- **des voyages à l'étranger,**
- **un banquet chaque année** en janvier,
- **un spectacle d'hiver** chaque année.



L'animation du dispositif canicule

Le CCAS anime également **un dispositif canicule** du 1^{er} juin au 15 septembre. En cas de températures anormalement élevées l'été, un interlocuteur de la Mairie prend contact avec les personnes inscrites au dispositif. Vous pouvez vous inscrire ou inscrire des proches (lire page 32).

L'accès au droit

Le CCAS propose des permanences d'accès au droit pour lutter contre le non-recours : conciliation de justice, aide aux victimes, etc. (lire page 20).

L'instruction des aides sociales légales

Le CCAS assure l'instruction administrative des demandes d'aides sociales légales financées par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine (CD92). Il vous aide à constituer votre dossier pour les aides ci-dessous et le transmet au CD92 :

- **l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ;**
- **l'Aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées (ASH) ;**
- **l'Allocation de solidarité pour les personnes âgées ;**
- **le Pass Améthyste** (carte de transport)
- toutes les demandes relevant de la **Maison départementale des personnes handicapée** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, Allocation adulte handicapé, Prestation de compensation du handicap, carte d'Invalidité, Carte mobilité inclusion.

Il transmet également à l'Office national des anciens combattants (ONAC) les demandes de **carte d'ancien combattant ou de veuve d'ancien combattant**.

Faites don de vos anciennes lunettes !

Vous n'utilisez plus votre ancienne paire de lunettes qui est toujours en bon état (verres et monture) ? Faites une bonne action et apportez-la au Pôle santé solidarité. Vous pourrez ainsi aider un jeune à lire correctement, un adulte à réussir dans sa vie professionnelle ou une personne âgée à rester indépendante. En effet, dans le cadre de ses missions d'accès aux soins, le Centre communal d'action sociale transmet ces lunettes à l'association Lunettes Sans Frontière, qui les nettoie et les envoie aux personnes n'ayant pas ou peu de moyens, en France et autres pays hors de l'Europe. Certaines reviennent au CCAS qui en fait profiter gratuitement les Montrougiens (sous conditions).



Le Pôle social départemental

Si l'une des missions du CCAS est d'instruire l'ensemble des demandes d'aide sociale légale et d'impulser une politique sociale locale, la mission du Département est de prendre en charge les prestations sociales relatives à la dépendance, au maintien à domicile, à l'hébergement des personnes handicapées et des personnes âgées, à la protection maternelle et infantile (PMI), à la prévention et protection de l'enfance et de la jeunesse, à la protection des personnes vulnérables, à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA et des personnes fragiles.

Les travailleurs sociaux et conseillers en économie sociale et familiale du Pôle social départemental peuvent ainsi proposer aux familles soutien, conseil et accompagnement :

- **aide à la gestion budgétaire,**
- **aide au logement,**
- **accès aux soins,**
- **éducation des enfants / protection des adultes,**
- **insertion professionnelle,**
- **insertion sociale.**

Le Pôle social départemental est un acteur local de l'insertion. Il accompagne ainsi les bénéficiaires du RSA vers un retour à l'emploi. Il propose également son soutien et un accompagnement aux familles faisant l'objet d'une mesure d'expulsion locative.

**POURQUOI ET COMMENT
S'ADRESSER AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ?**



Les aides et services du Centre communal d'action sociale

Vous rencontrez des problèmes de logement.

Le personnel du CCAS se tient à votre disposition pour :

- vous conseiller dans la recherche d'une solution concernant l'aménagement de votre habitat si vous êtes confronté à une situation de dépendance ;
- vous accompagner si vous rencontrez un contentieux avec votre bailleur ;
- vous conseiller dans la résorption d'une dette locative ou d'énergie ;
- vous conseiller au mieux, en lien avec les institutions, si une procédure d'expulsion est engagée à votre rencontre ;
- vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de logement social en ligne lors des permanences «Aide aux démarches dématérialisées» (lire page 21).

Vous êtes en rupture de ressources ou dans une démarche d'insertion professionnelle.

Soucis de santé, fragilité psychologique, besoin d'une formation, etc. : plusieurs facteurs peuvent expliquer la difficulté pour certains à trouver ou retrouver un emploi. Les professionnels du CCAS vous aident à déterminer ces facteurs et à tout mettre en œuvre pour résoudre, un à un, les obstacles qui vous tiennent éloigné du marché de l'emploi ou de la formation qui vous intéresse.

Vous êtes en situation de dépendance.

Les agents du CCAS peuvent vous proposer des services pratiques tels que le portage de repas à domicile (lire page 34) ou la téléassistance (lire page 33), qui facilitent la vie de tous les jours et permettent aux personnes dépendantes de continuer à vivre chez elle. Ils instruisent également les demandes d'aides sociales du Département comme l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA), l'Aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées (ASH), l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, le Pass Améthyste (transport).

Vous êtes en situation de handicap.

Les agents du CCAS vous accompagnent dans vos différentes demandes d'aides, qu'il s'agisse d'aides matérielles ou financières pour adapter votre vie quotidienne à votre handicap ou celle de vos proches.

Par exemple, le CCAS instruit les dossiers de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), Allocation adulte handicapé (AAH), Prestation de compensation du handicap (PCH), carte d'Invalidité, Carte mobilité inclusion. Des aides pour l'appareillage de personnes en situation de handicap peuvent également être obtenues auprès du CCAS.



À SAVOIR

Permanence Point-Info Handicap

Le CCAS tient une permanence tous les lundis de 9h à 16h pour informer sur les droits des personnes en situation de handicap, les conseiller et les accompagner.

Sur rendez-vous au 01 46 12 74 10

Vous ou l'un de vos proches ressentez l'isolement.

Il existe plusieurs façons de renouer le lien social à Montrouge. Vous pouvez vous renseigner auprès des professionnels du CCAS sur les loisirs, les clubs, les animations en foyer logement ouverts à tous, etc.

Que faire face à une personne en situation de vulnérabilité ?

Vous connaissez une personne qui souffre d'isolement, dont la situation apparaît dégradée (ex : insalubrité du logement) ? Votre voisin est isolé, il ne sort plus faire ses courses ? Vous êtes témoin d'une situation préoccupante, d'abus de faiblesse ?

Contactez le Centre communal d'action sociale.

C'est le bon interlocuteur. Il mène une action transversale avec les services municipaux, Centre municipal de santé (CMS), Service de la réglementation urbaine (SRU) dont les inspecteurs agissent sur l'insalubrité du logement, préalable à toute autre action. Les actions peuvent être engagées avec les familles, différents professionnels ou intervenants. Parfois, il convient d'envisager des mesures de protection des majeurs. Le CCAS et le CMS animent conjointement un réseau gérontologique pour les professionnels. Ces deux services assurent le suivi des signalements de personnes vulnérables en lien avec les équipes du département.

Les permanences au Centre communal d'action sociale

Le CCAS assure à chaque citoyen, sans condition d'âge, de situation ni de ressources, un accès aux droits. Besoin de conseils juridiques gratuits, confidentiels et anonymes concernant la vie quotidienne, le cadre médical ou la vie privée ? Contactez les professionnels concernés qui assurent plusieurs permanences au CCAS. Ils répondront à vos questions et vous guideront dans vos démarches.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

- par téléphone au 01 46 12 74 51
- auprès de l'accueil du CCAS.

Retrouvez les coordonnées complètes page 41.

Association d'aide aux victimes d'infraction pénale (ADAVIP) : 2^e et le 4^e jeudi du mois de 13h30 à 16h (sans ou sur RDV).

Un juriste de l'association reçoit gratuitement les victimes d'infractions pénales (agression, violences conjugales, cambriolage, abus d'escroquerie, etc.) pour les informer de leurs droits et leur expliquer les démarches privées, judiciaires et administratives à entreprendre. Il intervient à leur demande en cas de détresse morale ou matérielle afin de les aider immédiatement après l'infraction.

Conciliateur de justice : mardi de 9h30 à 16h.

Il favorise le règlement à l'amiable des différends et le formalise par écrit le cas échéant. Il est compétent pour intervenir dans des différends entre des personnes privées à l'exclusion des affaires concernant l'état civil, le divorce, la reconnaissance d'enfant, les pensions alimentaires, la garde des enfants et l'autorité parentale. Le recours au conciliateur est gratuit.

En matière d'état civil ou de conflits avec l'administration, il convient de s'adresser au Défenseur des droits permanences assurées par les Maisons de la Justice dans les Hauts-de-Seine.

*Maison de Justice et du Droit des Blagis
7 impasse Édouard Branly 92220 Bagneux*

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h

01 46 64 14 14 - mjd.blagis@orange.fr

Écrivain public : mercredi de 14h à 17h (sur RDV).

Il vous aide gratuitement en cas de difficulté à lire ou rédiger les courriers administratifs et à comprendre des lettres d'ordre privé, y compris pour une lettre de résiliation d'un contrat par exemple.

Soliha (Solidaires pour l'Habitat) : jeudi de 10h à 11h30 (sur RDV).

Un interlocuteur vous informe de vos droits et vous conseille sur les travaux à réaliser et la recherche de financement afin d'adapter votre logement à une perte d'autonomie, mise en conformité ou autres gros travaux.

Emploi Vallée Sud - Grand Paris : lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (sur RDV).

Un conseiller emploi de Vallée Sud - Grand Paris vous accueille pour vous informer et vous orienter, faire le point sur votre parcours professionnel, mettre en place des outils et des actions pour trouver un emploi et vous proposer des offres locales d'emploi.

gip-emploi@valleesud.fr

Aide aux démarches dématérialisées : jeudi de 9h à 11h.

Cette permanence permet à tous ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique de réaliser leurs démarches en ligne : CAF, Finances Publiques, Pôle Emploi...

Notaire : 4^{ème} mercredi de 9h à 11h30

Bénéficiez gratuitement des conseils d'un notaire au CCAS pour un problème de succession, de donation, un renseignement sur un viager, un contrat de PACS...

Ma commune Ma santé/Association ACTIOM : tous les premiers jeudis du mois de 13h30 à 17h30

Un courtier bénévole en assurance de l'association ACTIOM vous propose un accompagnement complet pour trouver la meilleure couverture santé : la moins chère et la plus protectrice.

www.associationactiom.org



Permanences juridiques : jeudi de 17h30 à 19h30 sur rendez-vous (hors vacances scolaires)

Droit de la famille, droit des loyers et de la copropriété, droit du travail, droit pénal ou droit des étrangers, deux avocats généralistes se relaient le jeudi au Centre administratif dans le cadre des permanences juridiques.

Centre administratif

4, rue Edmond Champeaud

Prise de rendez-vous au 01 46 12 76 76

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

**ÊTRE ACCOMPAGNÉ
DANS CHAQUE SITUATION**





Je ne parviens pas à régler une dette locative.

Géré et financé par le département des Hauts-de-Seine, le Fonds de solidarité logement (FSL) a pour mission de soutenir financièrement les personnes ou les ménages souhaitant accéder ou se maintenir au sein d'un logement décent. À ce titre, le Département via le Pôle social départemental peut prendre en charge, sous certaines conditions, les impayés de loyer ou encore le paiement des factures d'eau, de gaz ou d'électricité.

Renseignements auprès du Pôle social départemental au 01 55 48 03 30

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Je fais l'objet d'une procédure d'expulsion locative pour dette.

Si vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion locative, vous pouvez rencontrer, au sein du Pôle santé solidarité, **un travailleur social du Pôle social départemental** afin de lui exposer votre situation et de vous faire accompagner dans la recherche d'une solution.

Le CCAS (Centre communal d'action sociale) peut également intervenir, en complément ou indépendamment du Fonds de Solidarité Logement, pour la résorption d'une dette locative, et sur certains critères.

Renseignements auprès du Pôle social départemental au 01 55 48 03 30

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

J'ai un contentieux avec mon propriétaire.

Dans le cadre d'un contentieux avec votre propriétaire, bailleur social ou propriétaire privé, vous pouvez prendre rendez-vous sans attendre avec le conciliateur de justice (lire page 20).

Permanence le mardi de 9h30 à 16h sur RDV au 01 46 12 74 77 ou auprès de l'accueil du CCAS.

Retrouvez les coordonnées complètes en page 42

Je souhaite déposer une demande de logement social.

Les demandes de logement social sont à effectuer :

- auprès de Montrouge Habitat, 12 rue Radiguy
01 55 58 17 00
- sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr,
où un numéro unique d'enregistrement vous sera délivré.

Le CCAS peut vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de logement social en ligne lors des permanences «Aide aux démarches dématérialisées» (lire page 21).

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 21

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Je suis sans logement stable et souhaite être aidé.

Tout travailleur social intervenant sur la commune peut vous accompagner dans la recherche d'une solution de logement pérenne : logement social, foyer logement, centre d'hébergement, etc. Par ailleurs, le Centre communal d'action sociale peut procéder, après évaluation de votre situation, et sous réserve d'un lien avéré avec la commune, à la domiciliation lorsque celle-ci vous permet de maintenir vos droits (RSA, droits CAF, etc.).

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 21

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

J'ai 20 ans et je recherche un premier logement. Que propose le CCAS ?

Le CCAS peut proposer aux 18-28 ans un «bail glissant» en lien avec un logement du parc de Montrouge Habitat (sous conditions). Concrètement, Montrouge Habitat signe un bail avec le CCAS en s'engageant à accorder le statut de locataire à la personne choisi par le CCAS pour occuper le logement (en bail direct) le temps que la situation économique et sociale du sous-locataire lui permette d'assumer pleinement ses responsabilités de locataire.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 21

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Insertion sociale et professionnelle

Des difficultés personnelles freinent ma recherche d'emploi.

L'ensemble des professionnels du Pôle santé solidarité est à votre écoute. En fonction des difficultés que vous rencontrez (médicales, psychologiques, familiales, sociales, financières), une orientation et une prise en charge adaptée vous seront proposées.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Je suis actuellement demandeur d'emploi et j'aimerais trouver des solutions.

Un conseiller emploi du Territoire Vallée Sud - Grand Paris vous accueille le lundi et le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 pour aider dans vos démarches.

Renseignements et RDV auprès du CCAS au 01 46 12 74 10

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Je souhaite suivre une formation, me reconverter, passer le permis de conduire pour décrocher un emploi.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) vous aide à formaliser vos projets et à avancer dans votre démarche d'insertion professionnelle quel que soit votre âge, qu'il s'agisse d'une formation (qualifiante ou non) d'un projet de reconversion ou du passage du permis de conduire. Pour ce faire, le CCAS travaille en lien avec les conseillers emploi du Territoire Vallée Sud - Grand Paris.

Le CCAS peut également vous faire profiter d'un prêt à taux 0 afin de faciliter votre insertion professionnelle (formation, permis de conduire, frais d'inscription à l'enseignement...). Ce prêt d'un montant maximum de 3000 € remboursable sur 2 ans maximum est octroyé après évaluation par un travailleur social.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

J'ai contracté plusieurs crédits à la consommation et je suis en rupture de ressources.

Les professionnels du Pôle social départemental peuvent vous apporter conseil et soutien dans la gestion de votre budget.

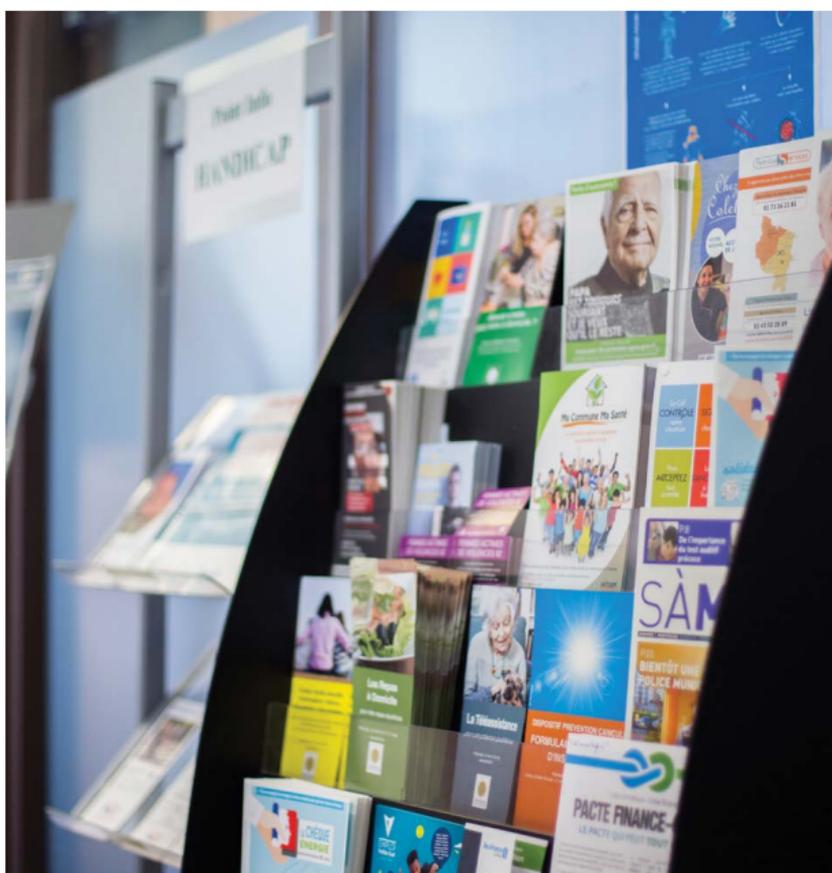
Renseignements auprès du Pôle social départemental au 01 55 48 03 30

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Si vous êtes dans une situation de surendettement, vous pouvez déposer un dossier à l'agence de la Banque de France.

Renseignements auprès de la Banque de France de Montrouge, 51, avenue Aristide Briand - 01 46 41 15 00

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41



J'ai des difficultés notamment pour subvenir à mes besoins alimentaires.

Le CCAS peut proposer, en fonction de chaque situation sociale, une aide alimentaire sous forme de Chèque d'accompagnement personnalisé d'un montant facial de 7 € (sous conditions).

Il peut également vous faire profiter d'un prêt à taux 0 afin d'acheter du mobilier de première nécessité (réfrigérateur...). Ce prêt d'un montant maximum de 3 000 € remboursable sur 2 ans maximum est octroyé après évaluation par un travailleur social.

*Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

J'ai des problèmes de vue et je n'ai pas les moyens de m'acheter des lunettes.

Le Centre communal d'action sociale en partenariat avec l'association Lunettes Sans Frontière permet de faire bénéficier à des enfants et adultes montrougiens, sous conditions, de lunettes gratuites.

*Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Je n'ai pas de complémentaire santé.

Si vous n'avez pas de complémentaire santé, informez-vous auprès du CCAS. En effet, le CCAS a signé une convention avec l'association ACTIOM qui négocie auprès des mutuelles et des assurances, des contrats collectifs plus avantageux que des contrats individualisés. Résultat : vous pouvez être accompagné pour trouver la meilleure couverture santé possible : la moins chère et la plus protectrice.

*Renseignements et RDV auprès du CCAS au 01 46 12 74 10
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Je rencontre des problèmes de santé et j'aimerais me soigner.

Le Centre municipal de santé (CMS) vous reçoit sur rendez-vous pour tous les types de soins médicaux et paramédicaux :

- médecine générale,
- médecine spécialisée (allergologie/pneumologie, cardiologie, gastro-entérologie, gériatrie, gynécologie, mésothérapie, nutrition, ORL, ophtalmologie, rhumatologie, urologie...),
- échographie (générale, cardiaque, doppler, tendino-musculaire),
- dentaire (avec Stomatologie),
- kinésithérapie et Uro-gynécologie,
- soins infirmiers (au CMS et à domicile),
- prélèvements sanguins (au CMS et à domicile),
- planification familiale.

Le CMS est conventionné secteur 1, ce qui permet aux patients dont les droits de Sécurité sociale sont à jour et disposant d'une mutuelle de ne pas avancer de frais pour leur rendez-vous.

*Renseignements auprès du CMS au 01 46 12 74 09
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Par ailleurs, les psychologues et les psychiatres du Centre médico-psychologique (adultes) de Montrouge, géré par le groupe hospitalier Paul Guiraud de Villejuif, reçoivent les patients et/ou leur famille. Les soins sont pris en charge par votre caisse d'Assurance maladie.

*Renseignement auprès du CMP adultes au 01 46 57 27 29
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

J'ai besoin d'une prothèse auditive et je n'ai pas les moyens d'en acheter.

Le CCAS peut subventionner ou vous faire profiter d'un prêt à taux 0 afin de vous permettre de financer vos dépenses de santé (optique, dentaire...). Ce prêt d'un montant maximum de 3 000 € remboursable sur 2 ans maximum est octroyé après évaluation par un travailleur social.

*Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*



Dépendance et handicap

Je suis confronté à la dépendance d'un proche. J'aimerais adapter mon logement à mon handicap. J'ai besoin d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou pour toute question concernant une situation de handicap ou de vulnérabilité.

Un professionnel du Centre communal d'action sociale (CCAS) spécialisé dans les questions sur le handicap vous conseille dans vos démarches. Il vous renseigne sur vos droits, les aides et dispositifs existant, en lien avec la Maison départementale des personnes handicapées.

Permanence les lundis de 9h à 16h.

Sur RDV au 01 46 12 72 30 ou auprès de l'accueil du CCAS
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41



Je souhaite inscrire un proche au dispositif canicule.

Il convient de remplir un formulaire disponible auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou de vous inscrire directement sur le site de la ville (92120.fr) à partir du 1^{er} juin de chaque année. Le dispositif canicule de la Ville de Montrouge est gratuit. Il permet aux personnes isolées et vulnérables d'être contactées régulièrement par le personnel du CCAS lorsque surviennent des températures anormalement élevées.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

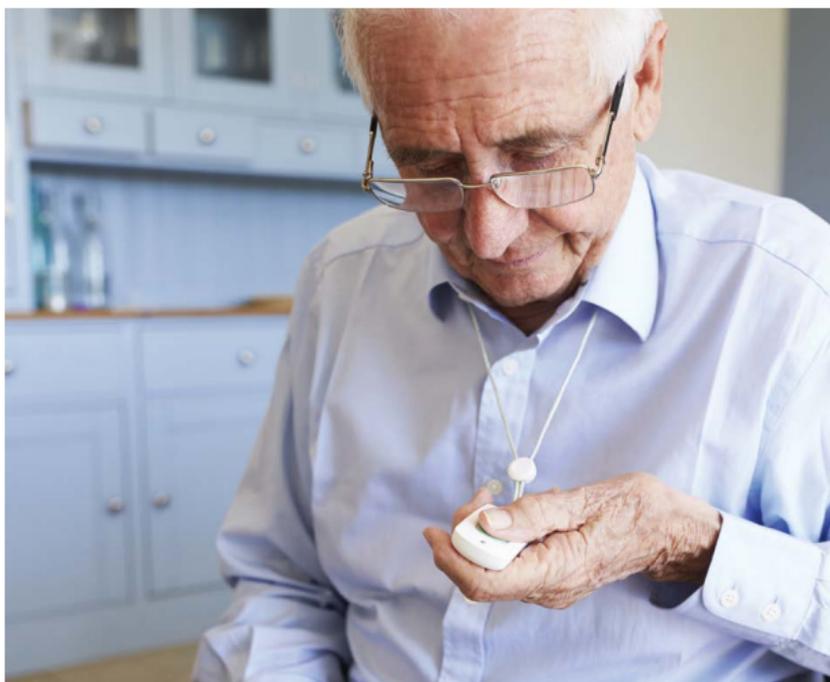


Je dois m'absenter : qui peut veiller sur un proche dépendant ?

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose un service de téléassistance à toute personne dépendante ou en perte d'autonomie sans condition d'âge. Ce service se présente sous la forme d'un médaillon porté au cou ou au poignet par le bénéficiaire. Sur simple pression du bouton, une communication est établie avec le centre d'appels médicalisé opérationnel 24h/24 et 7j/7. Elle peut être déclenchée en cas d'urgence médicale, pour des conseils médicaux ou dans le cadre d'un simple appel de convivialité. Le service de téléassistance propose également de nouvelles options comme la détection de chute, d'absence de mouvement, la présence de fumée. Si la personne qui dispose du médaillon n'est pas en mesure de l'activer, un appel automatique de la centrale d'écoute est alors programmé.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 77

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41



Je cherche une solution de restauration à domicile pour un proche.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose une livraison de repas équilibrés et variés à domicile midi et soir, pour quelques jours ou pour de plus longues périodes (sans engagement). Ce portage des repas à domicile s'adresse à toutes les personnes dépendantes sans condition d'âge, dans le cadre d'une prescription médicale ou d'un maintien à domicile.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 77

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41



J'ai connaissance d'une situation de vulnérabilité, d'abus de faiblesse dont est victime un proche.

Vous pouvez solliciter le conseil des professionnels du Centre communal d'action sociale (CCAS), des travailleurs sociaux du Pôle social départemental ou du juriste de l'association ADAVIP (lire page 20).

Renseignements auprès du Pôle social départemental au 01 55 48 03 30 ou CCAS au 01 46 12 74 21 ou de l'ADAVIP au 01 46 12 74 51

Retrouvez les coordonnées complètes en page 42

Je recherche un infirmier pour effectuer les soins après l'hospitalisation de mes parents.

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) répond 7 jours sur 7 aux besoins en soins infirmiers, d'hygiène et de confort des Montrougiens de plus de 60 ans et aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap. Il leur apporte aussi un soutien psychologique.

*Renseignements auprès du SSIAD au 01 41 17 04 98 (répondeur).
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Je recherche un auxiliaire de vie pour m'aider au quotidien.

Le Service de maintien à domicile (SMAD) accompagne tous les jours les Montrougiens retraités de plus de 60 ans, qui ont des difficultés à effectuer les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, traitement sur prescription médicale, stimulation cognitive, promenade, sortie, démarche administrative...).

*Renseignements auprès du SMAD au 01 46 12 75 30.
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Mes parents âgés de 80 ans souhaitent aménager leur logement pour qu'il soit plus adapté.

Un interlocuteur de Soliha vous informe sur vos droits et vous conseille sur les travaux à réaliser et la recherche de financement afin d'adapter votre logement à une perte d'autonomie, mise en conformité ou autres gros travaux. Il tient une permanence au CCAS tous les jeudis de 10h à 11h30 (sur RDV).

*Renseignements et RDV auprès du CCAS au 01 46 12 74 10
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Retraités

Mes parents, Montrougiens retraités, souhaitent s'inscrire à des activités ou sorties.

Chaque année, le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose aux Seniors retraités de plus de 62 ans inscrits au secteur Loisirs deux excursions d'une journée à la découverte de lieux emblématiques ou insolites. Placées sous le signe de la détente, elles permettent aux bénéficiaires de profiter de leur temps libre. Le CCAS propose également des séjours à l'étranger pour des groupes de 45 participants.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41

Je suis seul pour les fêtes de fin d'année et voudrais savoir ce qu'organise la Ville de Montrouge.

Tous les ans au mois de janvier, les Montrougiens retraités inscrits au secteur Loisirs du Centre communal d'action sociale (CCAS) sont conviés au traditionnel banquet des seniors organisé au Beffroi. Ce déjeuner festif est agrémenté d'une animation et suivi d'un après-midi dansant. En février, un après-midi spectacle est également programmé par le CCAS, toujours au Beffroi.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10

Retrouvez les coordonnées complètes en page 41



Je suis bientôt à la retraite et je ne comprends pas bien les démarches que j'ai à entreprendre.

Le CCAS peut vous conseiller pour l'ouverture de vos droits à la retraite et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

*Renseignements et RDV auprès du CCAS au 01 46 12 74 51
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Je suis à la retraite et je dispose d'une petite pension. Existe t-il un dispositif de revenu complémentaire ?

Oui. Le CCAS peut proposer une allocation mensuelle d'un montant de 100 € ou 150 € par bénéficiaire (sous conditions de ressources).

*Renseignements et RDV auprès du CCAS au 01 46 12 74 51
Retrouvez les coordonnées complètes en page 41*

Voyagez gratuitement grâce au pass Améthyste :

La Ville de Montrouge participe désormais au financement du pass Améthyste destiné aux seniors*, aux côtés du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Ainsi, vous êtes libéré du reste à charge de 25 € et vous pouvez voyager gratuitement sur les réseaux RATP et/ ou Transilien SNCF, dans un rayon de 50 km autour de Paris. Il permet également d'utiliser gratuitement la navette Montbus de Montrouge. D'une validité de 12 mois, le pass Améthyste est délivré sous conditions de ressources .

Pour savoir si et comment vous pouvez en bénéficier, contactez le CCAS.

* sous conditions de ressources



FEMMES VICTIMES
FEMMES VICTIMES
FEMMES VICTIMES
FEMMES VICTIMES

4 associations des Hauts-de-Seine
L'ADAVIP 92, L'AFED, LE CENTRE FLORA TRISTAN,
vous proposent une écoute téléphonique
et des permanences d'accueil près de chez vous

www.hauts-de-seine.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

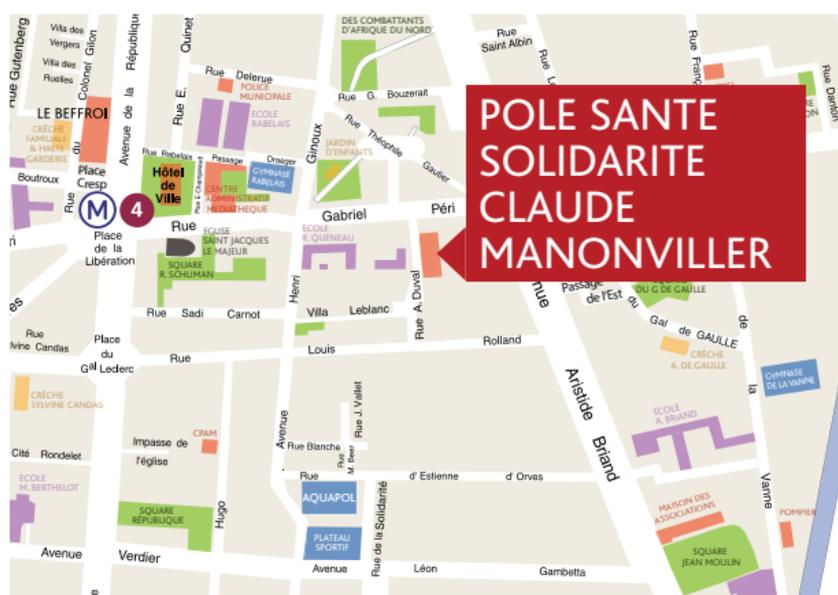




Pôle Santé Solidarité Claude MANONVILLER



Situer le Pôle santé solidarité



Vos contacts

> Vos référents pour vos démarches sociales

Centre communal d'action sociale (CCAS)

5 rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et
de 13h30 à 17h15

Fermé le 3^e et 4^e jeudi du mois après-midi

01 46 12 74 10 - 92120.fr

> Les autres services au Pôle santé solidarité

Centre médico-psychologique (CMP)

5 rue Amaury Duval

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 20h, mercredi et vendredi
de 9h à 17h

01 46 57 27 29 - gh-paulguiraud.fr

Centre municipal de santé (CMS)

5 rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

01 46 12 74 09 - 92120.fr

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

5 rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

01 46 12 74 09 - 92120.fr

Pôle social départemental

39 rue Louveau - Bâtiment Orion 1^{er} étage

92320 Châtillon

T6 Vauban - Bus 388 - 195 - 294 République Deforges

Du lundi au vendredi : 9h-12h30/13h30-17h30

Sur rendez-vous uniquement - 01 55 48 03 30

edas-mcm@hauts-de-seine.fr

Service de maintien à domicile (SMAD)

5 rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

01 46 12 75 30 - 92120.fr

maintien_domicile@ville-montrouge.fr

Service de soins Infirmiers à domicile (SSIAD)

5 rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

01 41 17 04 98 (répondeur) - 92120.fr

Et aussi...

Banque de France de Montrouge

51 avenue Aristide Briand

Sur RDV du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de

13h30 à 17h00 - 01 46 41 15 00

CMP (enfants)

18 rue Camille Pelletan

Lundi au vendredi de 10h à 17h - 01 46 55 59 59

Emploi Vallée Sud Bagneux

1-3 Allée de Garlande - 92220 Bagneux

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

et le vendredi de 9h à 12h30

01 46 56 78 79 - gip-emploi@valleesud.fr

Montrouge Habitat

12 rue Radiguet

01 55 58 17 00 - montrouge-habitat.fr

Nos partenaires



Conception et rédaction : Ville de Montrouge/Pôle communication et publications
Maquette et mise en page : Valérie Genest

Photographies : Ville de Montrouge - Johnny Yim - Thinkstock.

Photo Étienne Lengereau : © Virginie de Galzain

Impression : Imprimerie Grenier - Tirage : 2 000 ex. Août 2020

Les informations contenues dans cet imprimé sont non contractuelles.



PEFC 10-31-1544 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

“ Écouter, conseiller, accompagner tous les montrougiens, voici les préoccupations du Centre communal d'action sociale. Venez prendre contact au Pôle Santé Solidarité Claude Manonviller. ”

**PÔLE SANTÉ SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

5-7, rue Amaury Duval
92120 Montrouge
Point-info : 01 46 12 74 10

Suivez-nous sur 92120.fr



[Aimez Ville de Montrouge](https://www.facebook.com/Aimez-Ville-de-Montrouge)



[Suivez @Montrouge92](https://twitter.com/Montrouge92)



[@Aimez Ville de Montrouge](https://www.instagram.com/Aimez-Ville-de-Montrouge)



[Ville de Montrouge](https://www.youtube.com/Ville-de-Montrouge)